

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS</b>	Réf. : NS 1.1 PM : 1 Version : 1 Màj : 22/09/2020 Page : 1/1
---	--	--

**SEANCE DU 28 JANVIER 2025**

**Délibération n° 2025/05**

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE**

Membres en exercice : 50

Nombre de votants : 33

Présents à la séance : 28

Date de la convocation : 22 janvier 2025

Secrétaire de séance : Landry LEONARD

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, à 17h45, les membres du comité syndical du SMET 71, convoqués par M. Dominique JUILLOT, président, se sont réunis au centre de tri TRICEA – Avenue des Ferrancins à Torcy, sous sa présidence.

**Étaient présents** : MM. Dominique JUILLOT, Landry LEONARD, Paul THEBAULT, Jean-Pierre GIRARDEAU, Pierre RAGEOT, Robert CASENOVE, Gilles JONDET, Vincent FAGUET, Bernard DESPLAT, Xavier COSTE, Eric BLANC, Stéphane GROS, Franck SERRAND, Julien GANDREY, Didier FICHET, Laurent PARADIS, Alain FAVERIAL, Bernard NIQUET, Jean-Pierre CHERVIER, Mme Christiane MACE DE GASTINES, Peggy GABORIT, MM. Alexandre DUPARAY, Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, Armando DE ABREU, Christophe DUMONT, Jean-François JAUNET, Philippe PIGEAU, Noël VALETTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** :

M. Joël DEMULE, ayant donné procuration à Dominique JUILLOT.

M. Claude MENNELLA, ayant donné procuration à Stéphane GROS.

M. Patrick BUHOT, ayant donné procuration à Gilles JONDET.

Mme Gaëlle SAINT-HILARY, ayant donné procuration à Jean-Pierre CHERVIER.

M. René VARIN, ayant donné procuration à Landry LEONARD.

**Excusés** :

MM. Michel LEFER, Marc LABULLE, Guillaume THIEBAUT, Mmes Sylvie TRAPON, Françoise LARGE, MM. Michel BOULEY, Jean-Noël MORY, Christian CLERC, François DE TRUCHIS, Sébastien LAURENT, Mme Catherine AMIOT, MM. Marc MONNOT, Pascal LABARDE, Mmes Evelyne COUILLEROT, Marie-Claude JARROT, M. David MARTI.

**Absent** :

M. Romain PITTET.

\*\*\*\*\*

Conformément à l'article L.2312-1 Code Général des Collectivités Territoriales, le président présente au comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au comité syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article 17. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Par ailleurs, cet article a été modifié par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 (article 107). Ainsi, dans les communes de plus de 10 000 habitants, il y a lieu d'effectuer une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le SMET 71 est assujéti à la TVA fiscale, les budgets sont donc établis en euros **Hors Taxes**.

## 1 – LE PERIMETRE

Le périmètre du budget annexe diffère de celui du budget général. En effet, il est composé de trois syndicats en charge du traitement des déchets, à savoir :

- Le SMET, composé de 10 adhérents, pour une population totale d'environ 456 000 habitants (population municipale), à savoir :
  - Communauté Urbaine Le Creusot Montceau ;
  - Communauté d'Agglomération Le Grand Chalons ;
  - Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération Nord ;
  - Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud ;
  - Communauté de Communes du Mâconnais-Tournaigeois ;
  - Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise ;
  - Communauté de Communes Entre Saône et Grosne ;
  - SIVOM du Louhannais ;
  - SICIP Bresse Nord ;
  - SIRTOM de la Région de Chagny ;
- Le SYTRIVAL, syndicat de traitement des déchets du Rhône, basé à Villefranche-Sur-Saône, pour la partie Nord de son territoire, représentant environ 128 000 habitants avec :
  - Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne ;
  - La Communauté de Communes Saône Beaujolais (pour la partie collectée en emballages uniquement) ;
  - Le SMIDOM Veyle Saône ;
  - Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération Sud ;
- Le SMEVOM du Charolais-Brionnais et de l'Autunois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, composé de 6 collectivités adhérentes, représentant une population d'environ 126 000 habitants avec :
  - Communauté de Communes Le Grand Charolais ;
  - Communauté de Communes Le Grand Autunois Morvan ;
  - Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme ;
  - Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais ;
  - La Communauté de Communes de Marcigny ;
  - La Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais.

Au total, les trois syndicats en charge du traitement des déchets, dont le SMET, représentant environ 710 000 habitants de la Saône-et-Loire, du Sud Côte-d'Or, du Nord du Rhône et de l'Ain sont concernés par le centre de tri.

## 2 – LES TARIFS

L'essentielle de la recette de fonctionnement du budget annexe 2025 du SMET 71 est la redevance calculée en fonction du tonnage de déchets ménagers recyclables apporté par les adhérents du SMET, par le SYTRAIVAL et par le SMEVOM du Charolais Brionnais.

Pour les adhérents, le SYTRAIVAL, le SMEVOM et les éventuels clients, les tarifs de tri pris en compte pour élaborer le présent rapport sont les suivants :

- Multimatériaux : **225,50 € HT/t.**
- Emballages et non-fibreux : **246,00 € HT/t.**
- Refus : refacturation des refus à l'euro-l'euro en fonction du tonnage de refus de chaque adhérent/partenaire/client, et du prix moyen pondéré de transport et traitement dans les différents exutoires, incluant la TGAP le cas échéant.

Le tonnage de refus pour chaque adhérent/partenaire/client sera issu du résultat des caractérisation des flux entrants sur le centre de tri et du tonnage total de refus en sortie du centre de tri.

## 3 – LES TONNAGES

Sur l'ensemble de l'année 2024, il a été constaté une hausse de près de 9% des tonnages de collecte sélective sur l'ensemble du périmètre du centre de tri par rapport à 2023.

Pour certaines collectivités, les évolutions ont été très fortes dues à une évolution du schéma ou du mode de collecte (ex. : passage en porte à porte, réduction de la fréquence de collecte OMr, passage en multimatériaux).

En tenant compte des évolutions connues au jour de l'élaboration du DOB, ainsi que des hypothèses suivantes pour les augmentations de tonnages entre 2024 et 2025 :

- +5 % lorsque la collectivité a mis en œuvre l'extension des consignes de tri au 01/01/2023.
- +2 % lorsque la collectivité a mis en œuvre l'extension des consignes de tri depuis plus d'un an au 01/01/2023.

TRICEA devrait traiter les déchets ménagers recyclables suivants en 2025 :

- 16 991 tonnes de multimatériaux.
- 11 890 tonnes d'emballages

Ont aussi été pris en compte environ 1 000 tonnes de déchets recyclables apportés par l'exploitant, conformément aux dispositions du marché d'exploitation.

## 4 – LA DETTE

Le marché global de performances pour la conception, la construction et l'exploitation du centre de tri de Torcy a été attribué au groupement d'entreprises E3R/NEOS/SNCTP/Atelier 71 pour un montant d'investissement de 23 407 k€ HT (hors révisions) auquel s'ajoute diverses missions (l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le contrôle technique, la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, la prime aux candidats non retenus...) pour 643 k€ HT.

Le coût total de cette opération s'élève à 24 050 k€ (hors révisions).

A titre d'information, le montant des révisions s'élève à ~719 k€ au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### 4.1 – Le financement

Cet investissement est financé par emprunts et subventions.

#### 4.1.1 – Les emprunts

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, 3 emprunts ont été souscrits, pour un montant total de 20 000 000 €, à savoir :

Banque	Montant emprunté	Durée en année	Type de taux	Taux	1 <sup>ère</sup> annuité	Dernière annuité
Crédit Agricole - CIB	10 000 000 €	10	Fixe	3,55%	30/08/2025	28/05/2035
Banque Postale	7 000 000 €	10	Fixe	3,34%	01/10/2024	01/07/2034
Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	3 000 000 €	20	Fixe	3,45%	04/03/2025	04/12/2044

#### 4.1.2 – Les subventions

	Subventions allouées	Subventions perçues au 1 <sup>er</sup> janvier 2025
ADEME	1 100 000 €	0 €
CITEO	950 000 €	631 650 €
Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté	500 000 €	250 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 550 000 €</b>	<b>881 650 €</b>

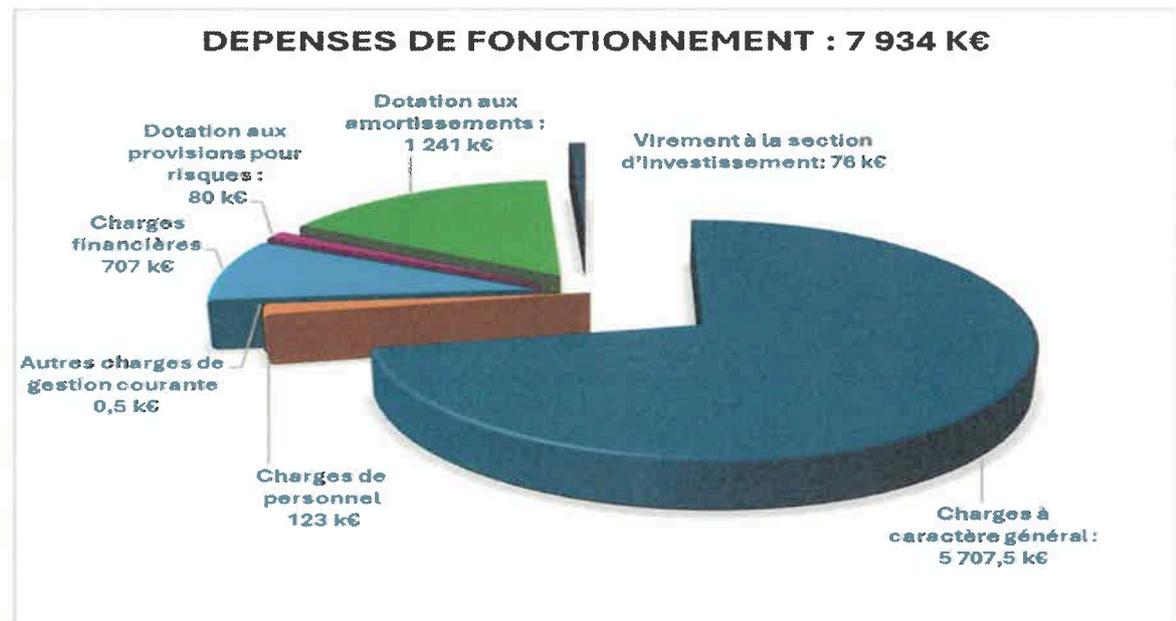
Le versement d'une partie des subventions est conditionné à la réception des travaux, voire au fonctionnement du centre de tri pendant une durée de plusieurs mois à l'issue de cette réception.

## 5 – LES ORIENTATIONS POUR 2025

### 5.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

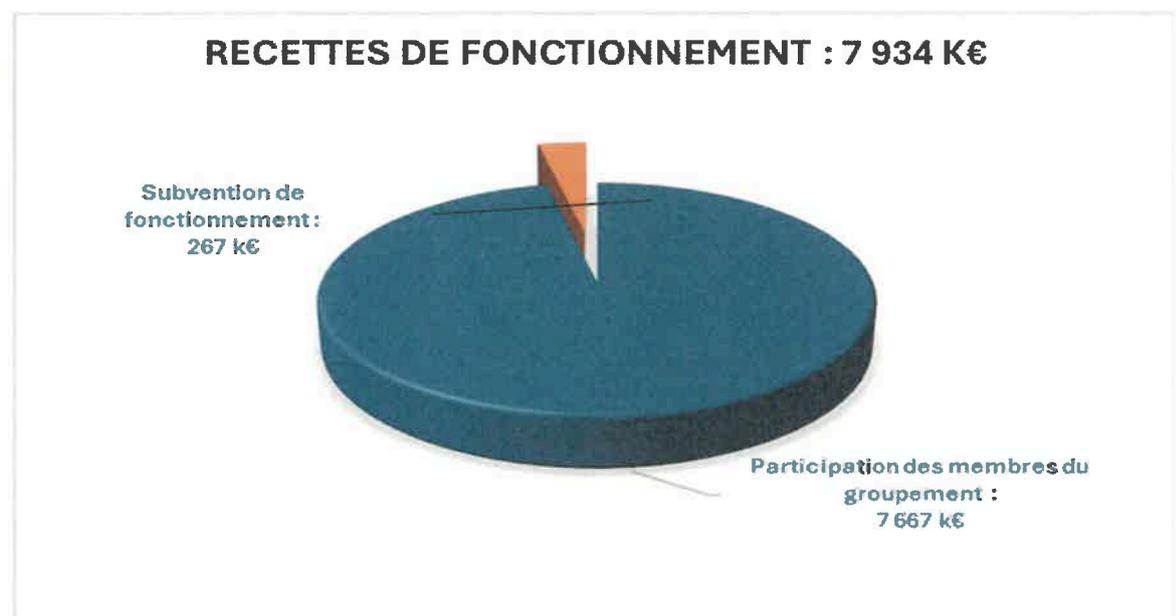
#### 5.1.1 – EVALUATION DES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèveraient à **7 934 k€** et se répartiraient par chapitre de la manière suivante :



#### 4.1.2 – EVALUATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

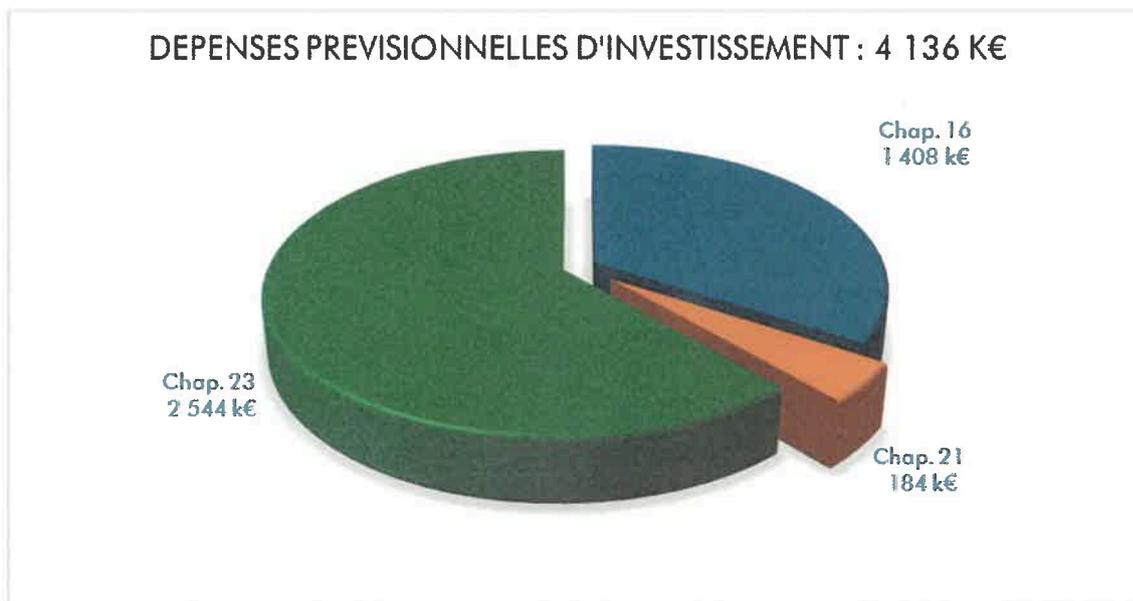
Les recettes de fonctionnement s'élèveraient à **7 934 k€** et se répartiraient par chapitre de la manière suivante :



## 5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

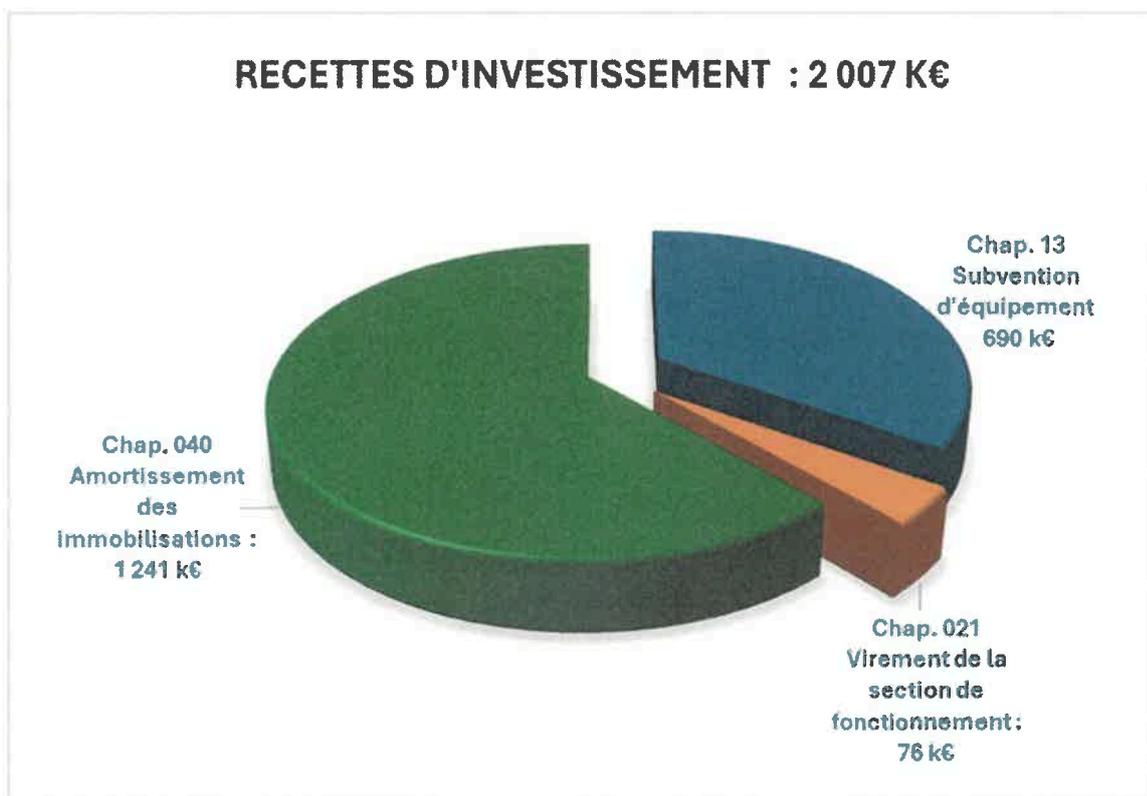
### 5.2.1 – EVALUATION DES DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèveraient à **4 136 k€**.



### 5.2.2 – EVALUATION DES RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèveraient à **2 007 k€**.



## 6 – EQUILIBRE DU BUDGET :

Avec le vote du budget en mars 2025, il sera possible de reprendre les résultats définitifs de l'exercice 2024.

Par section, la situation du DOB 2025 ressort ainsi :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- |                                    |          |
|------------------------------------|----------|
| • Dépenses (hors virement à SI) :  | 7 858 k€ |
| • Recettes :.....                  | 7 934 k€ |
| • Soit un excédent de <b>76 k€</b> |          |

### SECTION D'INVESTISSEMENT

- |  |          |
|--|----------|
| • Dépenses :                                 | 4 136 k€ |
| • Recettes (hors virement de la SF) :        | 1 931 k€ |
| • Virement de la section de fonctionnement : | 76 k€    |
| Total recettes :                             | 2 007 k€ |

**Sans la reprise des résultats,  
l'équilibre du budget nécessiterait un emprunt de 2 129 k€**

## DECISION

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE COMITE SYNDICAL, PREND ACTE :

- ✓ Prend acte de la tenue du débat ;
- ✓ Adopte le rapport sur les orientations budgétaires 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



**Dominique JUILLOT**